

RENOUVELLEMENT D'UN ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

IMPORTANT

Nous vous recommandons vivement de renouveler votre enregistrement international par l'intermédiaire de l'interface [eHague](#).

Si vous utilisez le formulaire DM/4 :

1. Vous ne pouvez renouveler qu'**un seul** enregistrement international **par formulaire**.
2. Note spéciale concernant la désignation des **États-Unis d'Amérique (US)** : la législation des États-Unis d'Amérique prévoit une période unique de protection de 15 ans à compter de la date d'octroi de la protection. Si vous souhaitez continuer à bénéficier de la gestion centralisée de votre enregistrement international, y compris pour les États-Unis d'Amérique, vous devez renouveler la désignation des États-Unis d'Amérique. Bien qu'il n'y ait aucune taxe de désignation à l'égard des États-Unis d'Amérique pour le renouvellement, le paiement de la taxe de base s'applique.
3. Utilisez le [calculateur de taxe du système de La Haye](#) pour calculer le coût du renouvellement de votre enregistrement international ou consultez [les émoluments et taxes du système de La Haye](#).
4. Tous les champs sont **obligatoires**, sauf indication contraire.
5. Veuillez remplir le présent formulaire par voie électronique; l'OMPI n'accepte pas les formulaires manuscrits.
6. Évitez d'imprimer et de numériser ce formulaire; téléchargez et envoyez le formulaire complété et signé directement à l'OMPI par l'intermédiaire de [Contact Hague](#).
7. Pour de plus amples informations sur le renouvellement d'un enregistrement international, veuillez consulter le [Guide du système de La Haye](#).

DM/4 (F)

RENOUVELLEMENT D'UN ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

À remplir par le titulaire

Référence (*facultatif*) :

Nombre de feuilles supplémentaires
(*le cas échéant*) :

Réservé à l'OMPI

1. Numéro d'enregistrement international

Vous ne pouvez renouveler qu'un seul enregistrement international par formulaire (p. ex. DM/123456).

2. Nom du titulaire

Tel qu'inscrit au registre international

3. Adresse électronique du titulaire

L'OMPI vous recommande vivement d'indiquer l'adresse électronique du titulaire afin de permettre les communications électroniques. L'adresse électronique doit être exacte et mise à jour. Note : pour communiquer ou mettre à jour l'adresse électronique du mandataire, veuillez utiliser Contact Hague.

4. Portée du renouvellement

Note : le renouvellement sera inscrit pour toutes les parties contractantes désignées sélectionnées dans cette rubrique, y compris celles à l'égard desquelles un refus total a été inscrit au registre international ou à l'égard desquelles la durée maximale de protection a expiré.

Sélectionnez "Renouvellement total" pour renouveler **tous les dessins et modèles** dans **toutes les parties contractantes désignées**. Pour renouveler uniquement certains/tous les dessins et modèles dans seulement certaines/toutes les parties contractantes, veuillez sélectionner "**renouvellement partiel**" et compléter la rubrique a) ou la rubrique b). (*Sauvegarde : en cas de renouvellement partiel, si aucun dessin ou modèle ou aucune partie contractante n'est indiqué(e), le renouvellement sera inscrit pour tous les dessins et modèles et pour toutes les parties contractantes.*)

☐ **Renouvellement total**

☐ **Renouvellement partiel**

a) pour les **dessins et modèles** suivants :

☐ Cochez cette case pour renouveler l'enregistrement international pour tous les dessins et modèles; ou indiquez ci-après les dessins et modèles pour lesquels l'enregistrement international doit être renouvelé :

et pour les **parties contractantes désignées** suivantes :

☐ Cochez cette case pour renouveler l'enregistrement international pour toutes les parties contractantes désignées; ou indiquez ci-après les parties contractantes pour lesquelles l'enregistrement international est renouvelé :

- | | | |
|---|---|---|
| ☐ AL Albanie | ☐ GH Ghana | ☐ NA Namibie |
| ☐ AM Arménie | ☐ GR Grèce | ☐ NE Niger |
| ☐ AZ Azerbaïdjan | ☐ HR Croatie | ☐ NO Norvège |
| ☐ BA Bosnie-Herzégovine | ☐ HU Hongrie | ☐ OA Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) |
| ☐ BG Bulgarie | ☐ IL Israël | ☐ OM Oman |
| ☐ BJ Bénin | ☐ IS Islande | ☐ PL Pologne |
| ☐ BN Brunéi Darussalam | ☐ IT Italie | ☐ RO Roumanie |
| ☐ BR Brésil | ☐ JM Jamaïque | ☐ RS Serbie |
| ☐ BW Botswana | ☐ JP Japon | ☐ RU Fédération de Russie |
| ☐ BX Benelux | ☐ KG Kirghizistan | ☐ RW Rwanda |
| ☐ BY Bélarus | ☐ KH Cambodge | ☐ SA Arabie saoudite |
| ☐ BZ Belize | ☐ KN Saint-Kitts-et-Nevis | ☐ SG Singapour |
| ☐ CA Canada | ☐ KP République populaire démocratique de Corée | ☐ SI Slovénie |
| ☐ CH Suisse | ☐ KR République de Corée | ☐ SM Saint-Marin |
| ☐ CI Côte d'Ivoire | ☐ LI Liechtenstein | ☐ SN Sénégal |
| ☐ CN Chine | ☐ LT Lituanie | ☐ SR Suriname |
| ☐ DE Allemagne | ☐ LV Lettonie | ☐ ST Sao Tomé-et-Principe |
| ☐ DK Danemark | ☐ MA Maroc | ☐ SY République arabe syrienne |
| ☐ EE Estonie | ☐ MC Monaco | ☐ TJ Tadjikistan |
| ☐ EG Égypte | ☐ MD République de Moldova | ☐ TM Turkménistan |
| ☐ EM Union européenne | ☐ ME Monténégro | ☐ TN Tunisie |
| ☐ ES Espagne | ☐ MK Macédoine du Nord | ☐ TR Türkiye |
| ☐ FI Finlande | ☐ ML Mali | ☐ UA Ukraine |
| ☐ FR France | ☐ MN Mongolie | ☐ US États-Unis d'Amérique |
| ☐ GA Gabon | ☐ MU Maurice | ☐ UZ Ouzbékistan |
| ☐ GB Royaume-Uni | ☐ MX Mexique | ☐ VN Viet Nam |
| ☐ GE Géorgie | | ☐ WS Samoa |

b) pour certains **dessins et modèles** dans certaines **parties contractantes désignées** comme indiqué ci-après :

Dessins et modèles	Parties contractantes

☐ Si l'espace prévu est insuffisant, cochez cette case et utilisez une **feuille supplémentaire**.

5. Signature

Le signataire est le :

☐

Titulaire

☐

Mandataire du titulaire

Nom complet :

Tel qu'inscrit au registre international

Date :

Jour/mois/année

Signature :

Il est recommandé d'utiliser des signatures composées d'une chaîne de texte (p. ex. /John Doe/). La signature peut être manuscrite, imprimée, apposée au moyen d'un timbre, dactylographiée ou sous forme électronique (images, numériques ou générées par ordinateur).

PAIEMENT DES TAXES

1. **Total en francs suisses** (utilisez le [calculateur de taxe](#) ou la feuille de calcul des taxes) :

2. Instructions à l'effet de prélever sur un WIPO Wallet

Par la présente, il est donné instruction à l'OMPI de prélever le montant requis des émoluments et taxes sur le **WIPO Wallet** (si cette rubrique est complétée, il n'est pas nécessaire de compléter les rubriques 3 ou 4 ci-dessous) :

Titulaire du WIPO Wallet :

Numéro du WIPO Wallet :

Identité de l'auteur de l'instruction :

Nom complet ou nom de l'utilisateur autorisé

3. Paiement reçu et confirmé par l'OMPI

Il doit s'agir d'un paiement que vous avez précédemment envoyé à l'OMPI et que vous souhaitez utiliser pour ce renouvellement.

Identité de la partie qui a effectué le paiement :

Nom complet du titulaire du compte bancaire

Numéro de quittance de l'OMPI :

N° de quittance de votre ou vos précédent(s) paiement(s)

4. Virement bancaire

Identité de l'auteur du paiement :

Nom complet du titulaire du compte bancaire

- ☐ Versement sur le compte bancaire de l'OMPI (recommandé pour la plupart des paiements), OMPI, UBS Switzerland AG, Zurich, Suisse
N° IBAN : CH77 0024 0240 FP10 1035 6
Swift/BIC : UBSWCHZH80A

Références du paiement :	
	Telles qu'indiquées dans le paiement, p. ex. La Haye, DM/123456.
jour/mois/année :	

- ☐ Versement sur le compte postal de l'OMPI (pour les virements postaux et autres), OMPI, SWISS POST/Postfinance, Engelhaldenstrasse 37, CH-3030 Berne
N° IBAN : CH03 0900 0000 1200 5000 8
Swift/BIC : POFICHBE

Références du paiement :	
	Telles qu'indiquées dans le paiement, p. ex. La Haye, DM/123456.
jour/mois/année :	

FEUILLE DE CALCUL DES TAXES (tous les montants sont en francs suisses)

Note : La présente feuille est mise à la disposition des utilisateurs pour faciliter leur tâche. Il est recommandé d'utiliser le [calculateur de taxe](#).

Taxe de base

Pour un dessin ou modèle :				200
Pour chaque dessin ou modèle supplémentaire : 17	x		dessins ou modèles supplémentaires	=

Taxe de désignation standard

(Arabie saoudite, Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belize, Benelux, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Jamaïque, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Mali, Maroc, Maurice, Monaco, Mongolie, Monténégro, Namibie, Niger, Norvège, Oman, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée (si la date de l'enregistrement international est antérieure au 1^{er} décembre 2020 : dessins et modèles appartenant aux classes 2, 5 ou 19 de la Classification de Locarno; si la date de l'enregistrement international est le 1^{er} décembre 2020 ou postérieure à celle-ci : dessins et modèles appartenant aux classes 1, 2, 3, 5, 9, 11 ou 19 de la Classification de Locarno), République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Roumanie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovénie, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tunisie, Turkménistan (si la date de l'enregistrement international est antérieure au 11 décembre 2020), Türkiye, Ukraine, Viet Nam)

Pour un dessin ou modèle : 21	x		parties contractantes	=	
Pour chaque dessin ou modèle supplémentaire : 1	x		dessins ou modèles	x	
			parties contractantes	=	

Taxe de désignation individuelle

Canada

Premier renouvellement : 306	x		dessins ou modèles	=	
Renouvellement ultérieur : 0					

Chine

Premier renouvellement : 922					
Deuxième renouvellement : 1820					

Fédération de Russie

Premier renouvellement : 170					
Deuxième renouvellement : 417					
Troisième renouvellement : 620					
Quatrième renouvellement : 1079					

Israël

Premier renouvellement : 146	x		dessins ou modèles	=	
Deuxième renouvellement : 175	x		dessins ou modèles	=	
Troisième renouvellement : 204	x		dessins ou modèles	=	
Quatrième renouvellement : 233	x		dessins ou modèles	=	

Japon

423 x dessins ou modèles =

Kirghizistan

64 (premier dessin ou modèle)

6 (pour chaque dessin ou modèle supplémentaire) x dessins ou modèles supplémentaires =

Mexique

290 x dessins ou modèles =

145 (lorsque le titulaire a droit à la réduction de la taxe) x dessins ou modèles =

OAPI

168 x dessins ou modèles =

Ouzbékistan

Premier renouvellement : 284 =

Deuxième renouvellement : 437 =

République de Corée

(Si la date de l'enregistrement international est antérieure au 1^{er} décembre 2020 : en ce qui concerne les dessins et modèles appartenant aux classes 1, 3, 4, 6 à 18, ou 20 à 32 de la Classification de Locarno; si la date de l'enregistrement international est le 1^{er} décembre 2020 ou postérieure à celle-ci : En ce qui concerne les dessins et modèles appartenant aux classes 4, 6 à 8, 10, 12 à 18 ou 20 à 32 de la Classification de Locarno).

Premier renouvellement : 230 x dessins ou modèles =

Deuxième renouvellement : 544 x dessins ou modèles =

Troisième renouvellement : 628 x dessins ou modèles =

République de Moldova

93 (premier dessin ou modèle)

9 (pour chaque dessin ou modèle supplémentaire) x dessins ou modèles supplémentaires =

Turkménistan

(Si la date de l'enregistrement international est le 11 décembre 2020 ou postérieure à celle-ci)

Premier renouvellement : 897

Deuxième renouvellement : 1395

Union européenne

59 x dessins ou modèles =

Surtaxe

(Payable uniquement si les taxes de renouvellement sont payées après la date d'expiration de l'enregistrement international)

50% de la taxe de renouvellement de base

TOTAL